



Communiqué
de Presse

Développement Professionnel Continu : un nouvel acteur fait son entrée

Le 02/07/2012

L'OGDPC, acteur clé du DPC, voit le jour

Dans un contexte médiatique soutenu autour de la mise en place du dispositif du développement professionnel continu (DPC) pour les professionnels de santé, l'acteur clé du DPC fait son entrée :

L'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu (OGDPC) vient officiellement de rentrer en fonction au 1^{er} juillet 2012.

Véritable partenaire d'une santé publique de qualité, l'OGDPC devra s'assurer du pilotage du DPC dans sa globalité pour tous les professionnels de santé et de la gestion financière du dispositif pour les libéraux (médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures podologues, infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes), les professionnels de santé exerçant en centres de santé et les médecins hospitaliers éligibles au versement de la contribution de l'industrie pharmaceutique.

Pour remplir à bien les missions qui lui sont confiées, l'OGDPC bénéficie de l'infrastructure, des ressources et de l'expertise reconnue de l'Organisme Gestionnaire Conventionnel des médecins libéraux (OGC), et hérite ainsi des dix ans d'expérience de vie conventionnelle de cette structure.

A la tête de l'OGDPC, Monique WEBER, Directrice Générale, devra répondre aux enjeux de la mise en place du dispositif du DPC, aussi bien au travers de la gestion interne de l'organisme qu'au travers des contacts noués avec l'ensemble des acteurs de la santé.

Pharmacien de formation, Monique Weber s'est engagée très tôt dans la défense d'un système de santé publique de qualité. Elle a notamment contribué, avant de rejoindre l'OGDPC, au développement et à l'animation des relations conventionnelles de l'ensemble des professions de santé.

L'OGDPC, fin prêt pour 2013

Après une année de transition en 2012, rythmée depuis janvier par la parution des textes nécessaires à sa mise en place, le dispositif du DPC entrera en vigueur au 1er janvier 2013, faisant ainsi disparaître le cadre réglementaire des dispositifs de formation conventionnelle.

L'OGDPC a programmé, outre les infrastructures nécessaires au DPC, l'installation des Commissions Scientifiques Indépendantes dès le mois de juillet et l'élaboration d'un système d'information dématérialisé pour réaliser une première phase d'enregistrement avant la fin de l'année 2012. De par l'ensemble des actions mises en place au cours des derniers mois, l'OGDPC fait déjà cap vers 2013.

Une de ses priorités sera désormais d'intensifier l'accompagnement déjà initié auprès de l'ensemble des acteurs du DPC (professionnels de santé et organismes de DPC) que ce soit par les travaux menés avec les partenaires institutionnels et professionnels, par le développement de services dédiés ou encore par la mise en œuvre d'une campagne de communication.

Les conditions seront donc bien réunies pour permettre aux organismes de formation de proposer aux professionnels de santé des programmes de DPC dès le 1er janvier 2013.

L'OGDPC, contacts et demandes d'information

Nous vous donnons rendez-vous sur les pages d'accueil « www.ogdpc.fr » et « www.mondpc.fr » pour suivre notre actualité et vous proposons de nous contacter par courriel à « infodpc@ogdpc.fr » pour toute question relative à la mise en place du DPC.